

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 531 851

(21) N° d'enregistrement national :

83 13321

(51) Int Cl³ : A 47 K 7/03.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 16 août 1983.

(30) Priorité ZA, 18 août 1982, n° 82/5978.

(71) Demandeur(s) : GOLDBERG Hyman. — ZA.

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 8 du 24 février 1984.

(60) Références à d'autres documents nationaux appartenus :

(72) Inventeur(s) : Hyman Goldberg.

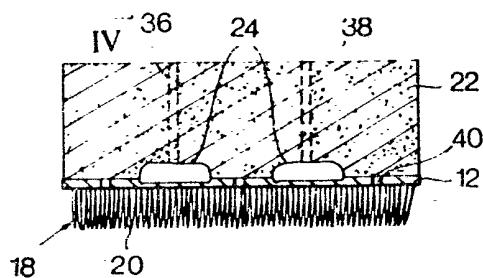
(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : Malémont.

(54) Dispositif de récurage à usage chirurgical.

(57) La présente invention concerne un dispositif de récurage à usage chirurgical, comprenant une plaque de base plane 12 présentant deux faces planes opposées; une partie en mousse 22 qui a la forme générale d'un bloc et qui est fixée, face contre face, sur l'une des faces planes de la plaque de base 12, cette partie en mousse ayant une structure cellulaire ouverte; une partie moulée 18 formant une brosse et comportant un réseau de poils individuels 20 venus de matière avec l'autre face de la plaque de base plane 12; un agent récurant à usage chirurgical 24; et un sac hermétique fait d'une pellicule de matière synthétique enveloppant la partie-brosse 18, la plaque de base plane 12, la partie en mousse 22 et l'agent récurant 24.

Selon l'invention, l'agent récurant 24 se présente sous la forme d'un agent récurant à usage chirurgical non distribué 24 stocké en un endroit tel qu'il puisse être libéré dans la partie en mousse 22.



FR 2 531 851 - A1

La présente invention se rapporte à un dispositif de récurage à usage chirurgical.

Le brevet américain n° 3 447 181 décrit un dispositif de récurage à usage chirurgical, formé d'une brosse moulée comprenant une pièce de support et 5 des poils en résine synthétique et d'une mousse poreuse ou d'une éponge de dimension donnée, qui est disposée sur la pièce de support. Un détergent chirurgical ou un produit analogue est injecté dans l'éponge, de préférence à des profondeurs différentes pour une libération étagée dans le temps du détergent au cours du récurage. Le dispositif de récurage à usage chirurgical est ensuite 10 conditionné et stérilisé.

Un inconvénient que l'on rencontre avec les dispositifs actuels de récurage à usage chirurgical de ce type est qu'en raison de la présence de liquide dans l'emballage extérieur fermé, il peut arriver que la stérilisation du contenu soit affectée.

15 La présente invention a pour objet de remédier à cet inconvénient et, pour ce faire, elle propose un dispositif de récurage à usage chirurgical qui se caractérise en ce qu'il comprend :

a/ une plaque de base plane présentant deux faces opposées planes ;
b/ une partie en mousse qui a la forme générale d'un bloc et est 20 fixée, face contre face, sur l'une des faces planes de la plaque de base, cette partie en mousse ayant une structure cellulaire ouverte ;

c/ une partie moulée formant une brosse et comprenant un réseau de poils individuels venus de matière avec la deuxième face de la plaque de base plane ;

25 d/ un agent récurant non-distribué à usage chirurgical et stocké en un endroit tel qu'il puisse être libéré dans la partie en mousse ; et
e/ un sac hermétique formé d'une pellicule de matière synthétique enveloppant la partie formant brosse, la plaque de base plane, la partie en mousse et l'agent récurant.

30 L'agent récurant peut être stocké à l'intérieur ou à proximité de la partie en mousse.

L'agent récurant à usage chirurgical non-distribué peut se présenter sous la forme d'une poudre sèche à laquelle on doit ajouter de l'eau pour la faire mousser ou d'un produit liquide de récurage à usage chirurgical contenu 35 dans au moins un sachet que l'on peut percer.

Dans le cas où il s'agit d'une poudre sèche, l'agent récurant peut être stocké dans la partie en mousse ou entre la partie en mousse et la plaque de base, de préférence dans au moins un renforcement ménagé dans la plaque de base.

5 Dans le cas où l'on se sert d'un produit liquide contenu dans un ou plusieurs sachets que l'on peut percer, un organe de perçage, par exemple sous la forme d'un nettoie-ongles en matière plastique synthétique rigide, peut aussi être prévu dans le sac hermétique. Des passages de guidage peuvent être ménagés dans la partie en mousse pour guider l'organe de perçage en direction de chacun 10 des sachets en vue du perçage de ces derniers.

Des orifices ou des ouvertures peuvent être prévus dans la plaque de base pour permettre à la mousse de passer facilement de la partie en mousse dans les poils.

L'invention va maintenant être décrite uniquement à titre d'exemple 15 en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- La figure 1 est une vue latérale d'un dispositif de récurage à usage chirurgical selon l'invention, représenté dans son emballage ;
- La figure 2 est une vue en plan faite sur l'une des faces de la plaque de base selon les flèches II-II de la figure 1, la partie en mousse et 20 l'enveloppe de conditionnement ayant été omises ;
- La figure 3 est une vue d'extrémité du dispositif de récurage vu selon la flèche III de la figure 1, l'enveloppe de conditionnement ayant été omise ;
- La figure 4 est une vue latérale en coupe du dispositif de récurage vu selon les flèches IV-IV de la figure 3 ; et
- La figure 5 est une vue en perspective du dispositif représenté sur la figure 3.

En se reportant aux dessins, on peut voir le dispositif de récurage à usage chirurgical 10 selon l'invention, qui se compose essentiellement d'une 30 plaque de base 12 en forme de U présentant une première face 14 et une deuxième face 16 opposée à la première, d'une partie moulée 18 formant une brosse comportant des poils 20 venus de matière avec la face 16 de la plaque de base 12, d'une partie en mousse ou d'une éponge 22 en forme de bloc et moulée avec ou solidarisée d'une autre façon à la face 14 de la plaque 12, d'un sachet 24 35 contenant un agent récurant à usage chirurgical non-distribué et stocké entre

le bloc de mousse 22 et la face 14 de la plaque de base 12 et d'un sac ou d'une enveloppe de conditionnement hermétique faite d'une pellicule 26 de matière synthétique enveloppant les éléments susmentionnés.

Le bloc de mousse ou l'éponge 22 est fait en un matériau approprié,
5 tel qu'une mousse de polyuréthane à cellules ouvertes en surface.

La plaque de base 12 est munie de deux parois latérales 12.1, 12.2 et d'au moins un renforcement 28 (ou 30) dans lequel l'agent récurant non-distribué à usage chirurgical est logé. L'agent récurant à usage chirurgical peut être constitué par une poudre sèche placée dans le renforcement 28 (ou 30), utilisable avec une adjonction d'eau ou par un produit liquide en sachets 24, chacun de ces sachets étant logé dans un renforcement respectif 28 ou 30. Un seul sachet 24 ou deux sachets peuvent être prévus. Le sachet doit être percé pour que l'agent liquide puisse s'écouler dans le bloc de mousse 22 avant l'adjonction d'eau et le récurage.

15 Le dispositif 10 peut encore inclure un organe de perçage sous la forme d'un nettoie-ongles en matière plastique 32 présentant une extrémité en pointe 34 pour percer le ou les sachet(s) 24. Pour faciliter l'insertion de l'extrémité en pointe 34, des canaux de guidage 36 et 38 peuvent être ménagés à travers le bloc de mousse 22.

20 En utilisation, après que le sac extérieur de conditionnement formé par la pellicule 26 a été ouvert et ôté, on perce, à l'aide de l'organe de perçage 32, les sachets 24 en place dans chacun des renforcements 28 ou 30, puis on imprègne le bloc de mousse ou l'éponge 22 de façon convenable avec de l'eau et on se sert du dispositif selon l'invention de manière classique pour effectuer un récurage. En variante, dans le cas où l'agent récurant à usage chirurgical est une poudre sèche, il suffit d'imprégnier d'eau le bloc de mousse ou l'éponge 22, de façon à faire mousser la poudre.

L'organe de perçage 32 peut bien entendu être aussi utilisé pour le nettoyage des ongles de l'utilisateur.

30 Comme le montrent les figures 1 à 4, la plaque de base 12 peut être percée d'orifices 40 pour permettre à l'agent récurant à l'état liquide de s'écouler entre les poils 20.

REVENDICATIONS

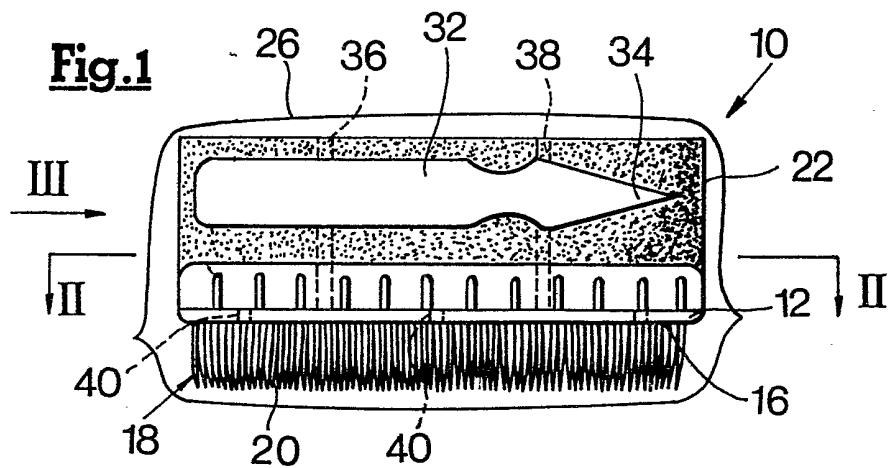
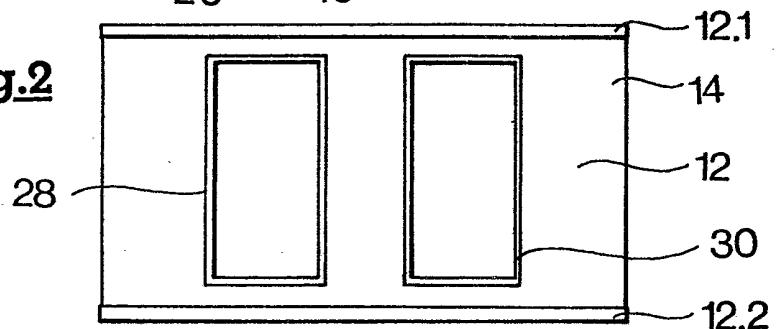
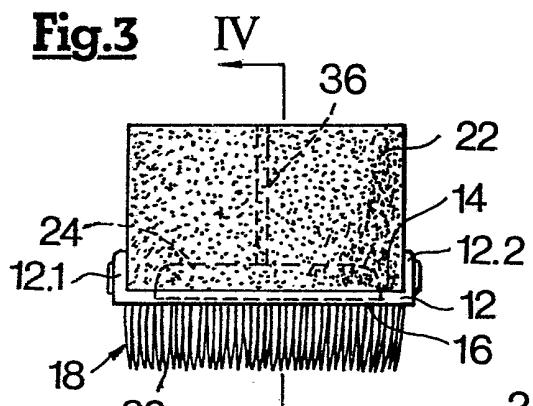
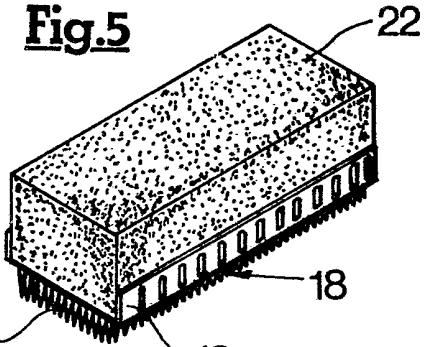
1. Dispositif de récurage à usage chirurgical, comprenant une plaque de base plane (12) présentant deux faces planes opposées (14, 16); une partie en mousse (22) qui a la forme générale d'un bloc et qui est fixée, face contre face, sur l'une des faces planes (14) de la plaque de base (12), cette partie en mousse ayant une structure cellulaire ouverte; une partie moulée (18) formant une brosse et comportant un réseau de poils individuels (20) venus de matière avec l'autre face (16) de la plaque de base plane (12); un agent récurant à usage chirurgical (24); et un sac hermétique (26) fait d'une pell-melle de matière synthétique enveloppant la partie-brosse (18), la plaque de base plane (12), la partie en mousse (22) et l'agent récurant (24), caractérisé en ce que l'agent récurant (24) se présente sous la forme d'un agent récurant à usage chirurgical non-distribué (24), stocké en un endroit tel qu'il puisse être libéré dans la partie en mousse (22).
- 15 2. Dispositif de récurage selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'agent récurant (24) est stocké à l'intérieur de la partie en mousse (22).
3. Dispositif de récurage selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'agent récurant (24) est stocké à proximité de la partie en mousse (22).
4. Dispositif de récurage selon l'une quelconque des revendications 20 1 à 3, caractérisé en ce que l'agent récurant (24) est un agent récurant liquide à usage chirurgical contenu dans au moins un sachet perçable (24).
5. Dispositif de récurage selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'un organe de perçage (32) est prévu dans le sac hermétique (26) pour percer chaque sachet (24).
- 25 6. Dispositif selon la revendication 5, caractérisé en ce que l'organe de perçage (32) est constitué par un nettoie-ongles en matière plastique synthétique rigide.
7. Dispositif de récurage selon la revendication 5 ou 6, caractérisé en ce que des passages de guidage (36, 38) sont ménagés dans la partie en mousse 30 (22) pour guider l'organe de passage (32) vers chacun des sachets qu'il est destiné à percer.
8. Dispositif de récurage selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'agent récurant non-distribué à usage chirurgical (24) est constitué par une poudre sèche apte à mousser par adjonction d'eau.
- 35 9. Dispositif de récurage selon la revendication 8, caractérisé en

que la poudre sèche est disposée dans la partie en mousse (22).

10. Dispositif de récurage selon la revendication 8, caractérisé en ce que la poudre sèche est disposée entre la partie en mousse (22) et la plaque de base (12).

5 11. Dispositif de récurage selon la revendication 10, caractérisé en ce que la plaque de base (12) comporte un renforcement dans lequel la partie en mousse (22) est mise en place.

12. Dispositif de récurage selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que des orifices ou des ouvertures (40) sont formés 10 dans la plaque de base (12) de façon à permettre à la mousse de passer facilement de la partie en mousse (22) dans les poils (20).

Fig.1**Fig.2****Fig.3****Fig.5****Fig.4**